









**Guide formulaire interactif :**



1/2) Pour **télécharger** le formulaire depuis le site sur votre ordinateur :

-  Utiliser le navigateur « Firefox » () → Logiciel disponible : [ICI](#) ;
-  Cliquer le bouton « Télécharger » () → Situé en haut à droite du navigateur ;

2/2) Pour **utiliser** les formulaires interactifs :

-  Ouvrir le fichier PDF avec Adobe Acrobat Reader DC () → Logiciel disponible : [ICI](#) ;
-  Ouvrir le fichier PDF sur votre ordinateur uniquement ( ou )


 **Conseils pour l'envoi du formulaire** ( ou ) :

-  Pensez à remplir ce formulaire électroniquement ;
-  Si vous ne souhaitez pas signer électroniquement : Remplir le formulaire électroniquement, l'imprimer, le signer et l'envoyer ;

**Pièces à fournir :**

- Copie de la licence conforme à la Part FCL (sauf dans le cas où la délivrance de l'équivalence MCC est associée à une demande de délivrance simultanée d'une licence).
- Copie/Scan du brevet militaire de pilote d'avions/hélicoptère 2ème degré de l'armée de l'air ou de l'aéronautique navale.  
**OU**
- Copie/Scan du brevet militaire de pilote de l'aviation légère de l'armée de Terre option avion/hélicoptère.  
**OU**
- Copie/Scan du brevet militaire d'observateur pilote de l'aviation légère de l'armée de Terre (ALAT) option avion/hélicoptère.  
**OU**
- Copie/Scan des pages du bulletin officiel des armées faisant apparaître la décision d'attribution d'un de ces brevets.
- Copie d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport).

**Envoi du dossier :**

- **Pour les licences de pilotes privés**, vous devez envoyer l'ensemble des pièces justificatives (courrier ou mail) au bureau des licences (DSAC-IR) le plus proche de votre domicile (Liste DSAC-IR : [Ici](#))
  - **Pour les licences de pilotes professionnels**, vous devez envoyer l'ensemble des pièces justificatives par mail à l'adresse électronique suivante : [dsac-guichet-en-ligne-bf@aviation-civile.gouv.fr](mailto:dsac-guichet-en-ligne-bf@aviation-civile.gouv.fr)
-  Dans le cadre de la délivrance de la QC/QT couplée à la délivrance d'une licence professionnelle, le dossier doit exclusivement être envoyé à Paris-Farman à l'adresse électronique indiquée ci-dessus.

**Informations sur le navigant :**

1/3. Information sur le candidat :					
Nom de naissance <sup>1</sup>	<input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M		Nom d'usage (Si différent de <sup>1</sup> )		
Prénom(s)		Date de naissance		Lieu de naissance	
Adresse		Commune		Code postal	
Téléphone(s)		Courriel			
N° licence		Pays de résidence			

2/3. Expérience minimum requise :			
Avion			
500 heures de vol aux commandes d'un <b>avion multimoteurs</b> des forces armées lors de missions nécessitant une exploitation multipilotes conforme à un manuel d'exploitation : <input type="checkbox"/> Oui			
Type	Heures de vol totales sur le type	Dont opérations multipilotes sur le type	Dont IFR sur le type
Hélicoptère			
500 heures de vol aux commandes d'un <b>hélicoptère</b> des forces armées lors de missions nécessitant une exploitation multipilotes conforme à un manuel d'exploitation : <input type="checkbox"/> Oui			
Type	Heures de vol totales sur le type	Dont opérations multipilotes sur le type	Dont IFR sur le type

**Cachet de l'autorité militaire :**

3/3. Validation des données renseignées (Par l'autorité militaire)	
Nom et prénom du responsable pédagogique de l'ATO de l'armée ou son délégataire	
N° ATO	
Atteste des informations renseignées par le candidat (Section 1/3), de la détention du titre militaire requis et l'expérience minimum (Section 2/3) indiquées dans « Information navigant''	
Fait à	
Le	<u>Signature</u> (Cachet)

**Approbation de l'autorité :**

Approbation de l'autorité (Par l'autorité)	
Nom et prénom de l'agent en charge de l'évaluation du dossier	
Avis technique	
<b>Cette attestation pourra être produite en vue de satisfaire :</b>  <b>Pour les avions :</b> aux exigences du FCL.720.A(b)(4) et à l'exigence de formation MCC du FCL. 510.A.(a)(2) du règlement (UE) n°1178/2011. <b>Pour les hélicoptères :</b> aux exigences du FCL.720.H(a)(2) et à l'exigence de formation MCC du FCL.510.H.(a) du règlement (UE) n°1178/2011.	
Fait à	
Le	<u>Signature</u>

Dans le cas d'un pilote qui aurait quitté l'armée, le pilote devra se rapprocher de l'ATO ayant effectué la formation afin que ce dernier vérifie dans ses archives afin d'attester des différentes exigences demandées.